

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 28 Subvention (759.200 euros) et avenant avec l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle relative à l'attribution d'un acompte de 379.600 euros au titre de 2019 pour l'association du Festival d'Automne à Paris approuvée par la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association du Festival d'Automne à Paris un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association du Festival d'Automne à Paris, 156 rue de Rivoli 75001 Paris, au titre de l'année 2019, est fixée à 759.200 euros, soit un complément de 379.600 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 8381 ; 2019-03786

Article 2 : La dépense correspondante de 379.600 euros pour le fonctionnement est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO